

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.376

**Prise en charge des
frais de
déménagement :**
locataire 47 , rue du
Gond -16000
Angouleme

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEMENAGEMENT : LOCATAIRE 47 , RUE DU GOND - 16000 ANGOULEME

Le 19 janvier dernier, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'un immeuble composé de six logements locatifs et de dépendances, d'une superficie de 260 m², au numéro 47 de la rue du Gond à Angoulême. A ce jour, quatre logements sont occupés.

Ce bien, enclavé dans l'ilot composant le siège de la Communauté d'Agglomération, permettra, après réaménagement, d'augmenter la capacité des locaux de l'agglomération et d'y installer des services, à l'étroit dans les locaux actuels.

Afin de pouvoir disposer rapidement de l'immeuble et d'engager des travaux d'aménagement, des contacts ont été pris avec les locataires actuels pour leur proposer un logement dans des appartements plus récents et fonctionnels et correspondant à leurs attentes en termes de localisation et de loyers.

Un locataire a d'ores et déjà accepté un nouveau logement proposé par l'Office Public du Logement (OPH) et sollicite la prise en charge des frais de son déménagement.

Compte tenu de l'intérêt de pouvoir disposer rapidement de ces locaux pour dé-densifier les locaux du siège, et dans le cadre des négociations de rupture amiable du bail qui nous lie, il est proposé de rembourser les frais de déménagement des locataires qui trouveraient un logement avant la fin de leur bail actuel, sous réserve d'une demande écrite de leur part accompagnée d'un devis accepté ou d'une facture acquittée.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la prise en charge des frais de déménagement par GrandAngoulême des locataires du 47 rue du Gond à Angoulême, qui trouveraient un logement avant la fin de leur bail actuel, sous réserve d'une demande écrite de leur part accompagnée d'un devis accepté ou d'une facture acquittée,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la prise en charge des frais susmentionnés,

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 6288 – sous-rubrique 71

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 juillet 2017

Affiché le :

04 juillet 2017